

**CSD 86**



**Coordination Syndicale  
Départementale  
des Services Publics de la Vienne**

Châtelleraut, le 30.11.2021

Madame la Préfète de la Vienne  
Hôtel de préfecture  
1, place Aristide Briand  
86000 POITIERS

**Objet :** préavis de grève du 5 décembre 2021 au 5 janvier 2022

Madame la Préfète de la Vienne,

La loi transformation de la fonction publique, la non reconnaissance des agents de la territoriale montrent à quel point les conditions de travail et d'exercice des missions de services publics se sont dégradées depuis de trop nombreuses années.

La Fédération CGT des Services publics alerte les ministres depuis trop longtemps sur cet état des lieux et ses conséquences en termes d'intérêt à l'exercice des missions de services publics pour les futurs agents publics tel que les animateurs, les agents du secteur médicaux sociales entre autres.

Alors que la France a tenu face à la pandémie grâce à l'engagement de ces fonctionnaires et agents publics, la continuité des réformes est ressentie d'autant plus durement, les luttes menées tous les jours dans les collectivités et services le démontrent une nouvelle fois.

Pour les agents, aucune réforme n'a été gelée : en plus des conditions de travail matérielles et morales encore plus difficiles depuis un an, l'application de la loi dite de transformation de la fonction publique comprime une nouvelle fois leurs droits. Poursuivant dans la logique de destruction des conquies sociaux et du statut de la fonction publique, faisant fi de l'article 72 de la constitution de la République française instituant la libre administration des collectivités territoriales, et après le vol des congés pendant les premières périodes de confinement en 2020, des employeurs s'engouffrent dans l'application sans réserve des 1607 heures, la suppression des accords antérieurs à 2001, et la poursuite du vol de congés.

Les textes sécuritaires et idéologiques, qui affaiblissent les libertés fondamentales et cherchent à faire écran au problème principal, celui de la précarisation des

conditions matérielles d'existence que sont le chômage, la précarité, les inégalités, l'effondrement des services publics, les attaques contre la protection sociale, le manque d'accès à la culture ou à l'éducation populaire, mettent à mal la cohésion sociale.

L'adhésion aux valeurs de la République ne peut pas passer par un nouvel arsenal législatif et pénal, mais par des responsabilités partagées dont l'État doit être le garant.

Il est aisé de déterminer que cette surenchère législative actuelle, à l'initiative du gouvernement, dessert d'autres buts que celui affiché, notamment camoufler sa responsabilité totale dans la crise sanitaire et économique actuelle.

La CGT CSD 86 constate que l'état d'urgence dite sanitaire mis en place par le gouvernement depuis plus d'un an a essentiellement permis une remise en cause sans précédent des libertés démocratiques et syndicales, sans augmentation du point d'indice.

Nous demandons la levée immédiate de l'état d'urgence, l'abrogation de la loi sécurité globale, le retrait du projet de loi sur le séparatisme et la fin de toutes les mesures de la seule disposition gouvernementale, reconduite depuis de trop nombreuses années, restant gelée pour les fonctionnaires territoriaux, c'est leur rémunération. La seule urgence qui s'impose, c'est le dégel immédiat du point d'indice pour toute la fonction publique, le rattrapage de ce qui nous a été confisqué depuis son instauration et la revalorisation immédiate des grilles et des carrières.

Il est urgent également que le gouvernement abroge enfin le jour de carence et bien entendu abroge la loi de Transformation de la fonction publique, condition nécessaire à la revalorisation et au renforcement du statut de la fonction publique.

C'est pourquoi la CGT CSD 86 revendique :

- ▶ L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique ;
- ▶ Et donc le maintien de tous les accords antérieurs à 2001 sur le temps de travail et la non-application autoritaire des 1607 heures annuelle ;
- ▶ 10 % de temps de travail en moins pour un temps de travail hebdomadaire à 32 heures ;
- ▶ Le dégel du point d'indice et 10 % d'augmentation immédiate de sa valeur pour le rattrapage des dix dernières années ;
- ▶ 10 % d'effectif supplémentaire ! C'est 500 000 emplois à créer, de suite, et un plan de création massive de postes de fonctionnaires, car les besoins sont importants dans toutes les collectivités ;
- ▶ L'abrogation du jour de carence ;
- ▶ L'abandon des projets de réforme en cours et notamment le projet de loi 4 D

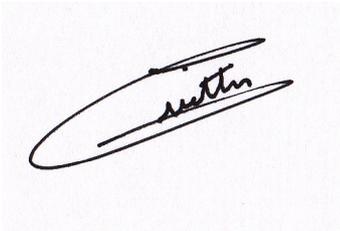
Par conséquent, afin de permettre aux salariés et agents de défendre leur santé, leur emploi, pour améliorer leurs conditions de travail, la Coordination Syndicale départementale CGT des Services Publics de la Vienne, dépose un préavis de grève de 0 à 24 h pour les journées du 5 décembre 2021, 6 décembre 2021, 7 décembre 2021, 8 décembre 2021, 9 décembre 2021, 10 décembre 2021, 11 décembre 2021, 12 décembre 2021, 13 décembre 2021, 14 décembre 2021, 15 décembre 2021, 16

décembre 2021, 17 décembre 2021, 18 décembre 2021, 19 décembre 2021, 20 décembre 2021, 21 décembre 2021, 22 décembre 2021, 23 décembre 21, 24 décembre 2021, 25 décembre 2021, 26 décembre 2021, 27 décembre 2021, 28 décembre 2021, 29 décembre 2021, 30 décembre 2021, 31 décembre 2021, 1<sup>er</sup> janvier 2022, 2 janvier 2022, 3 janvier 2022, 4 janvier 2022 et 5 janvier 2022 pour l'ensemble des agents de la Fonction publique territoriale, ainsi que les salariés relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social).

Nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour la CSD de la Vienne  
La coordinatrice de la CGT CSD86

GUITTON Karine

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Karine Guitton', enclosed within a large, stylized oval flourish.